

Séance ordinaire du 28 mars 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux à seize heures dix, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté (partiellement), Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-02-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 mars 2022.

CE-2022-02-92

Décret de fermeture du parc à chien du secteur Charny

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter la fermeture du parc à chien du secteur Charny le 30 avril 2022.

Le membre du comité exécutif Serge Côté prend son siège.

CE-2022-02-93

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mars 2022.

CE-2022-02-94

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 466-468, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de refuser la demande de démolition de l'immeuble situé au 466-468, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) en fonction des informations et commentaires reçus dans le cadre de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction de la sécurité incendie pour évaluer la dangerosité du bâtiment et de transmettre ses recommandations au comité exécutif à cet effet.

CE-2022-02-95

Attribution des contrats pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables

[Document d'aide à la décision APP-2022-048-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables (appel d'offres 2021-50-131), de la façon suivante :

- lots A et B, à GFL environmental inc., pour une dépense totale estimée à 3 871 200 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de huit ans;
- lot C, à Services sanitaires Denis Fortier inc., pour une dépense estimée à 1 869 024 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de huit ans;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2022-02-96

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 36.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
